

COMPOSITION DU DOSSIER D'HOMOLOGATION
D'UN COMPLEMENT ALIMENTAIRE

N°	I- DOSSIER ADMINISTRATIF	Obs
1	Demande adressée à Monsieur le Ministre de la Santé Publique S/C du Directeur de la Promotion de la Santé	
2	Dossier fiscal de l'importateur et/ou du fabricant.	
3	Fiche signalétique du producteur et/ou du distributeur au Cameroun	
4	Plan de localisation du site de distribution ou de production	
5	*Reçu de paiement des frais d'homologation à la Banque (250.000 frs CFA / produit)	
N°	II- DOSSIER TECHNIQUE	
1	Modèle de l'étiquette du produit	
2	Origine et la nature des matières premières	
3	Composition qualitative et quantitative du produit	
4	Description du process de fabrication	
5	Essais de stabilité et durée de vie du produit fini	
6	Preuve des indications du produit	
7	Contrôle de qualité du produit fini (<i>Certificat d'analyses microbiologiques et physico-chimiques du produit fini</i>)	
8	Document délivré par l'Autorité compétente du pays d'origine du produit attestant sa mise sur le marché	
9	Documents utiles à l'appréciation du complément alimentaire	
10	20 échantillons du produit (<i>modèle vente et dont les lots sont conformes aux certificats d'analyses fournis</i>)*	

MENTIONS OBLIGATOIRES DE L'ETIQUETTE DU PRODUIT

Etiquetage du produit	
• Dénomination pour la vente mentionnant clairement « Complément alimentaire ».	
• Nom de catégorie de nutriments ou substances caractérisant le produit ou indication relative à la nature de ses nutriments.	
• Portion journalière de produit dont la consommation est recommandée.	
• Avertissement indiquant qu'il est déconseillé de dépasser la dose journalière indiquée.	
• Avertissement indiquant que le produit doit être tenu hors de la portée des enfants.	
• Conditions de stockage et notamment, la température maximale de conservation.	

NB : L'étiquetage doit être en deux langues officielles du Cameroun : le Français et l'anglais.

Chaque dossier de produit doit être fourni en trois (3) exemplaires en plus d'une copie numérique sur support USB.